



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 (RCA19-27005);
- Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (RCA19-27006).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements sont maintenant en vigueur et prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 5<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2019.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**